№ 264. CINQ CENTIMES Mardi 11 Juin 1889

RÉDACTION ET ADMINISTRATION :
ROUBAIX, rue de Vieil-Abreuvoir, N° 12
TOURCOING, rue Verte, 56.

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
3 mois, 4 fr. 50. — Un an
NORD et départements limitrophes
3 mois, 6 fr. — Un an, 24 fr.

L'abonnement continue sauf avis contraire.

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

JOURNAL RÉPUBLICAIN QUOTIDIEN

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES . . . . 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES . . . . 0 fr. 50
FAITS DIVERS . . . 0 fr. 75
LOCALES . . . . . 1 fr.

Les annonces sont reçues à ROUBAIX, chez MM. LAGRANGE, CERF et Cie, 76, rue de Lille; à PARIS à l'Agence Havas, place de la Bourse, 10, et à BRUXELLES pour toute la BELGIQUE et le GRAND-DUCHÉ, chez MM. A. GROSSIER et Cie 104, boulevard Anspach et 5, rue des Teinturiers.

TÉLÉPHONE

PAS D'ILLUSION

M. Henry Maret faisait, il y a deux jours, dans son journal le *Radical*, un éloquent appel à l'union de tous les républicains.

Il écrivait entre autres choses :

« Toute maison divisée périra. C'est ce qu'on avait jadis admirablement compris. On ne combat pas à la fois plusieurs adversaires. C'est l'A B C de la tactique que de marcher au plus redoutable et de l'écraser, avant de se retourner contre un autre.

» Nous l'avons déjà dit, mais nous sommes obligés de le répéter, il faut se décider. De deux choses l'une, ou le péril boulangiste n'a pas la gravité qu'on lui suppose, et alors pourquoi lui faire cette campagne acharnée? Ou son importance justifie cette campagne, que nous faisons tous, et alors comment expliquer que, des deux parts, radicaux et modérés ne se pardonnent point leurs griefs, et continuent à se tirer les uns sur les autres, tout en essayant de faire face à l'ennemi? »

Hier, M. Antoine qui, la population lilloise venait si justement d'acclamer, reprenait la thèse de M. Maret, au banquet de l'hôtel du Malsinet, avec l'autorité que lui donne son ardent amour de la France et de la République.

L'ancien député de Metz disait :

« Réunissez en un seul faisceau, toutes les forces du parti républicain, travaillez en commun à écarter ce qui vous divise et à accepter tout ce qui vous unit. »

Ajoutons que, pour M. Henry Maret comme pour M. Antoine, le meilleur moyen, sinon le seul, pour réaliser cette union des républicains, au moment des élections législatives, consiste à établir un programme unique et à faire accepter ce programme par tous les candidats du notre parti.

Or, c'est là précisément que la difficulté commence. Certes, nous ne demanderions pas mieux que de voir les républicains de toutes les nuances, se mettre d'accord sur la ligne de conduite que le suffrage universel devra tracer à la prochaine législature.

Mais, est-il permis sérieusement d'espérer cette fusion de tous les groupes de toutes les écoles et de toutes les doctrines pour le salut de la République?

Les discussions de la Chambre et les polémiques de la presse, n'accusent-elles pas des divergences profondes et pour ainsi dire irréductibles, entre les personnalités qui représentent les principaux éléments du parti républicain?

Qui peut se flatter de trouver une formule magique, pour réunir dans une commune adhésion, les tenants de l'Union libérale, les opportunistes modérés, les opportunistes avancés, les radicaux, les intransigeants et les socialistes?

Les discours prononcés au banquet de l'Hôtel Continental par MM. Barboux et Léon Say, le discours de M. Jules Ferry à la Chambre, les déclarations de M. Floquet à la gauche radicale, les répliques de M. Lockroy et Clémenceau à M. Jules Ferry, démontrent que cette unité de vues, cette entente complète rêvée par M. Henry Maret et par M. Antoine sont absolument chimériques.

Le programme « unique » est une illusion généreuse, mais, c'est une illusion.

Est-ce à dire que l'espoir de faire disparaître les discordes entre républicains, doit être abandonné.

Nous ne le croyons pas. Et nous essayerons d'expliquer, dans un prochain article, comment le parti républicain pourrait rester uni dans son action contre l'ennemi, tout en se divisant sur les programmes électoraux.

A. G. CLAUDE.

M. ANTOINE A LILLE

Parmi les diverses observations des journaux de la localité, sur l'arrivée de M. Antoine à Lille, nous ne relèverons qu'une erreur de fait de la *Vraie France*.

Il ne faut point oublier, dit-elle, que lors de l'élection de 1882, M. Antoine n'a été élu qu'à une majorité de 23 voix et grâce à l'appoint des Allemands immigrés contre le candidat catholique protestataire, M. Nicolai supérieur du séminaire de Saint-Marie-aux Mines. En réalité de cette façon, les Allemands, avaient bien d'avance que par quelque coup d'éclat, le député de Metz amènerait des manifestations ses contre lui et l a débarrasserait de sa personne.

Nous ne savons où la *Vraie France* a trouvé cette histoire.

M. Antoine a été élu par 1600 voix de majorité contre l'abbé Jacques, directeur du journal catholique de Metz, qui avait pour lui l'appoint des allemands immigrés et de l'administration allemande et qui, dans une réunion publique, avait reconnu le traité de Francfort.

Voilà la vérité du fait.

Quant aux autres allégations et appréciations de la *Vraie France* ou d'autres journaux, nous n'en parlerons pas. L'attitude irréprochable de M. Antoine et l'accueil qui lui a été fait par la population, répondent amplement aux critiques les plus malveillantes.

Toute autre réponse serait superflue.

LA HAUTE-COUR

ARRESTATION D'UN SOUS-INTENDANT MILITAIRE ET D'UN CAPITAINE

Nouveaux détails

Les dernières perquisitions boulangistes. — Graves découvertes. — Un ancien attaché du cabinet du général Boulanger. — Les marchés du ministère de la guerre. — Autres arrestations.

Il arrive souvent ainsi, que c'est précisément au moment où les choses semblent finies, qu'elles commencent ou recommencent.

Tel est le cas du procès Boulanger devant la Haute Cour.

La commission d'instruction allait toucher au terme de son ouvrage, quand elle a été soudain jetée sur une piste nouvelle découverte d'une façon que les boulangistes sont en droit de juger bien inattendue, puisqu'elle est bien le fait du comte en le sait déjà, à l'indiscrétion d'un ami.

Les quatre caisses saisies, jeudi, par M. le commissaire de police Clément chez Mme Becker, nièce de Mme Breuillé, mère de l'ancien secrétaire du général Boulanger, contenaient près de trente mille lettres représentant toute la correspondance particulière de M. Boulanger, que celui ci avait fait mettre en sûreté, au moment de sa fuite précipitée pour Bruxelles.

Ces lettres émanent en grande partie de fonctionnaires civils ou militaires qui ont été en relations avec M. Boulanger, soit à l'époque où il était ministre de la guerre, soit depuis que le général s'était lancé dans son aventure politique.

Or, dès le début du dépouillement de ces pièces par les commissaires instructeurs de la Haute Cour, ceux ci, outre les *renseignements d'ordre politique qu'ils y* contiennent, toutes, ont été mis sur la trace de faits d'un autre ordre et d'une *telle gravité que la commission de la* Haute Cour a dû prescrire, sur l'heure, les mesures les plus énergiques.

Ces mesures ont reçu un commencement d'exécution dès vendredi soir par l'arrestation du sous intendant militaire Reichert, qui fut spécialement attaché au cabinet du général Boulanger au ministère de la guerre et qui, depuis, était resté détaché au ministère comme membre du comité technique de l'infanterie.

C'est sous l'inculpation de concussion que ce militaire a été arrêté.

Voici les circonstances exactes dans lesquelles cette arrestation a été opérée.

L'arrestation

On sait que les pièces saisies avaient été transportées, vendredi, à deux heures, au Luxembourg, dans le local de la commission d'instruction de la Haute Cour.

A six heures du soir, le président, M. Merlin, fit mander M. le commissaire de police Clément et lui remit un mandat de comparution et d'arrêt à l'égard du sous-intendant Reichert, qui demeure avenue de Breteuil, — et, *coïncidence curieuse*, à quelques pas de la maison habitée par Mme Boulanger, mère du général.

Ce dernier étant absent de chez lui quand s'y présenta M. Clément et les officiers de police judiciaire ne pouvant, comme on le sait, pénétrer dans les domiciles particuliers et y opérer des arrestations « après le coucher du soleil », le commissaire attendit cependant dans la rue le retour du sous-intendant.

Il était dix heures du soir, lorsque M. Reichert revint. Au moment même où il s'arrêtait devant sa porte, M. Clément s'approcha de lui, déclina ses nom et qualité, et lui déclara qu'il le mettait en état d'arrestation, en lui exhibant les mandats d'arrêt et de perquisition dont il était porteur.

M. Reichert, surpris, se borna à dire : « C'est bien, monsieur, je suis à votre disposition. »

Et M. Clément pénétra avec lui dans sa demeure pour y opérer la perquisition prescrite.

Cette perquisition a, paraît-il, duré jusque vers deux heures du matin, et c'est seulement à cette heure là que M. Reichert a été conduit et écroué à la prison militaire du Cherche-Midi.

M. Reichert, qui est d'origine alsacienne, est un homme d'une quarantaine d'années. Il était sorti de Saint-Cyr en 1867, et c'est en 1880 que, de capitaine d'état-major, il était passé dans le corps de l'infanterie, où il avait été nommé sous-intendant de 3e classe le 7 février 1882. Il avait été décoré le 9 juin 1871.

Nous avons dit plus haut qu'il avait été arrêté sous l'inculpation de concussion.

Autres mandats d'arrêts

Beaucoup de bruits circulent au sujet des faits relevés contre M. Reichert; mais, jusqu'à plus ample informé, nous croyons devoir ne pas les préciser.

Nous nous bornerons à indiquer que M. Reichert était, en sa qualité de sous-intendant militaire, attaché au cabinet du général Boulanger, ministre de la guerre, comme spécialement chargé des fournitures militaires et des marchés à passer avec les entrepreneurs...

Ces derniers auraient versé des pots-de-vin...

Nous n'en dirons pas davantage aujourd'hui à cet égard : mais, ce que nous pouvons ajouter, c'est que l'arrestation du sous-intendant Reichert n'est pas la seule qu'entraîne la découverte de ce pot aux roses.

Enfin, on parle d'arrestation imminente de personnages beaucoup plus en vue.

On assure, d'autre part, que M. le général de brigade Jung, actuellement « commandant supérieur de la défense du groupe de Dunkerque et gouverneur de Dunkerque », — ainsi qu'il est qualifié dans l'*Annuaire militaire* — a été convoqué pour être entendu par la commission de la Haute cour.

M. Jung, alors qu'il n'avait encore que le grade de colonel, fut, comme on doit s'en souvenir, le chef de cabinet du général Boulanger, durant tout le temps que celui-ci fut ministre.

Les boulangistes déconfits

On voit que le procès de la Haute-Cour a pris tout à coup un aspect nouveau.

Nous n'avons rien dit jusqu'à présent par un motif de discrétion que l'on comprendra, mais nous savions, depuis plusieurs jours, que, depuis longtemps, les magistrats instructeurs « flairaient » des choses du genre de celles qui viennent d'être découvertes.

On sentait qu'un jour, déjà, une *seconde arrestation* s'élèverait : *celle du* capitaine d'état major F..., qui avait été mandé hier, à deux heures de l'après-midi, devant la commission de la Haute-Cour, et qui, après son interrogatoire, a été immédiatement arrêté sur l'ordre du président.

Des mandats d'arrêts sont encore lancés paraît-il contre un officier du corps de l'intendance et contre un colonel.

Encore qu'ils se prétendent victimes d'une trahison, et qu'ils clament bien haut que rien de sérieux et de compromettant n'a été découvert, les boulangistes ne peuvent dissimuler toutes leurs appréhensions.

A défaut de leurs lèvres, leur physionomie est assez leur vive et profonde inquiétude.

Ils paraissent en tout cas avoir raison sur un point, quand ils se déclarent victimes d'une trahison.

On affirme, en effet, que c'est grâce à « l'indiscrétion » d'un des plus chauds propagandistes du « parti national » que la cachette de la mercière de la rue des Abbesses a été découverte.

On dit tout haut le nom de la personne, en y ajoutant certains journaux spéciaux.

Nous croyons devoir nous borner à dire que la personne visée a été l'un des plus actifs et des plus ardents agents électoraux de M. Boulanger.

Il y a surtout une chose qui cause la stupeur des boulangistes : c'est qu'au milieu des trente mille pièces saisies, se trouvent toutes les lettres *compromettantes* émanant de fonctionnaires civils ou militaires qui étaient en relations avec M. Boulanger.

Le général avait soigneusement conservé toutes ces missives compromettantes, croyant être ainsi garanti contre toute tentative de désertion de leurs auteurs.

Or, les amis de M. Boulanger sont aujourd'hui navrés de voir que, par l'« imprudence » de leur chef, qui n'a pas détruit cette correspondance, tous ces malheureux fonctionnaires boulangistes sont maintenant connus du gouvernement et sérieusement compromis.

Un dernier mot.

Nous avons eu hier l'occasion de causer avec l'un des *magistrats* qui a été mêlé aux opérations judiciaires dont nous venons de raconter : il nous a affirmé que les commissaires-instructeurs de la Haute Cour étaient désormais, par suite des dernières saisies faites, en possession des preuves des plus complètes et les plus accablantes.

NOS DÉPÊCHES

Service spécial télégraphique et téléphonique de l'Avenir de Roubaix-Tourcoing

La Fête Fédérale de Gymnastique

Paris, 9 juin. — Dès l'aube, c'est-à-dire à quatre heures et demie, ce matin, le réveil sonnait au camp de Vincennes et des salves d'artillerie annonçaient l'ouverture de la 15e Fête fédérale. Les sociétés commencent les concours et les examens à la suite desquels seront décernés les prix et les récompenses.

Le Président de la République a bien voulu accepter de présider cette première journée de fête. Il a Carnot a quitté l'Elysée en voiture vers deux heures, accompagné du président du Conseil, du général Brugère et du colonel Lichtenstein. Un escadron de cuirassiers formait l'escorte.

A Vincennes, la municipalité s'était *réunie pour le recevoir à son arrivée au fort*.

Pendant ce temps, les sociétés ont achevé leur rassemblement. Dès deux heures, les moniteurs ont mis leurs sections en *mouvement pour les amener sur le terrain* où elles se formeront en colonne. Tout cela s'opère avec le plus grand ordre.

A trois heures, le Président de la République, après avoir traversé le fort, arrive au camp et gagne la tribune officielle, au milieu des acclamations générales, par une large allée ménagée au milieu des tentes et entre une double haie de gymnastes.

A peine la loge présidentielle est-elle garnie que le défilé commence, malgré le temps pluvieux. Les sociétés sont placées dans la colonne suivant l'ordre de leur ancienneté dans l'Union.

Leur entrée sur le terrain provoque de toutes parts des applaudissements prolongés.

Le coup d'œil est charmant et présente à la grande variété des costumes, aux nuances de toutes sortes qui agrémentent les tenues un attrait tout particulier.

Tout son parcours, la colonne est accueillie par des acclamations nourries qui ne prennent fin qu'au moment où va se dérouler cérémonie toujours imposante : la remise solennelle du drapeau fédéral de l'Union.

M. Sarthoulot, président de l'Union, en recevant le drapeau fédéral, prononce une allocution toute vibrante de patriotisme.

Monsieur le président, dit-il en s'adressant à M. Carnot, c'est pour moi un bien grand honneur de recevoir des mains du chef de l'Etat, la garde du drapeau de l'Union des Sociétés de gymnastique de France, si dignement portée par nos honorables prédécesseur et collègue, M. le comte Lemercier.

Jamais honneur plus grand ne fut fait à notre association.

Nos sociétés de gymnastique vous sont profondément reconnaissantes d'avoir bien voulu *par votre présence à la quinzième fête fédérale* affirmer publiquement, autant que porte la voix vénérée de la République au développement de l'éducation physique.

Je dois le dire à l'honneur de mon pays, c'est à l'initiative privée qu'est dû entièrement ce mouvement considérable qui se produit dans les rangs de la Frankreich et de la jeunesse française, sans distinction d'opinion et de parti, à cette jeunesse qui a été élevée à l'école du malheur, que nous devons l'éclosion de nos nombreuses sociétés de gymnastique qui s'honorent tout le territoire et qui forment à cette heure, l'une des institutions les plus belles et sérieuses et les plus utiles pour le développement de nos forces nationales.

C'est alors que les gymnastes, prenant les intervalles nécessaires, se disposent pour le travail d'ensemble. Curieux spectacle que celui de tous ces jeunes gens accourus de tous les points de la France et exécutant sans une erreur, sans une hésitation *des mouvements dont les détails* semblent faits pour déconcerter les plus attentifs.

Les gymnastes se répartissent ensuite aux portiques, barres fixes, trapèzes et autres agrès disposés en polygone.

Le président de la République a fait don à l'Union, pour être donnés en prix, d'un magnifique vase et d'un service à sucre et à thé en argent de la manufacture de Sèvres, et des bustes des généraux Kléber et Desaix.

Un révolver et plusieurs autres cadeaux ont été offerts par M. de Freycinet; les autres ministres ont envoyé des dons en argent.

MISE EN LIBERTÉ de M. Reichert

Paris, 9 juin. — L'intendant Reichert a été mis en liberté après avoir livré les indications que la commission de la Haute-Cour lui demandait.

Aucune nouvelle arrestation n'a été opérée, il est exact qu'on ait perquisitionné chez le capitaine Fleuchat, et que le général Yung ait été entendu.

MESURES ÉNERGIQUES

Angoulême, 9 juin. — La réunion et le banquet boulangistes qui devaient avoir lieu aujourd'hui ont été interdits par la police.

24 arrestations ont été opérées pour les cris de : Vive Déroulède! Vive Boulanger!

MM. Déroulède, Laguerre, Laisant et Richard, ont été arrêtés pour avoir protesté.

LES COURSES D'AUTEUIL

Auteuil, 9 juin. — Voici les résultats du steeple chase d'Auteuil.

Grand prix de 120,000 fr. 1er, Totoptleur, 2e, The Sikh, 3e, Fairfax.

LES BRIMADES

Caen, 9 juin. — Plusieurs soldats accusés d'avoir fait subir la brimade à un militaire nommé Loisel, ont comparu devant le conseil.

Le soldat Leroy, instigateur des vexations infligées à Loisel, a été condamné à deux ans de prison, le caporal Meunier à un an, les autres accusés à des peines variant de six à dix mois.

ÉTRANGER

ITALIE

LE PAPE QUITTE ROME

Rome, 9 juin. — On prétend que les cardinaux se réuniront prochainement pour examiner la question de l'opportunité du départ du Pape de Rome.

QUATRE-VINGT-NEUF

9 JUIN

Une députation du clergé est allée porter au roi de la décision prise par le conseil de la charité des grains. Sa Majesté, dans sa réponse :

« Les abbés de ces jours présente le dédoublement du clergé fixée depuis longtemps mais attendu les circonstances actuelles, mais je n'avais négligé aucun des moyens propres à rendre moins sensible l'effet inévitable de l'application des décrets ; mais je n'avais pas plaisir de former une commission des Etats-Généraux, qui puisse en prendre connaissance des moyens dont j'ai fait usage, et qui, si j'avais insisté, m'aurait aidé de ses conseils. »

Cette habile manœuvre du roi a été si peu de chose, et ne pourra, en aucun cas, être considérée comme une concession, mais, en tout temps, *à défaut du malheureux*, et accusant le Tiers de n'avoir pas voulu le seconder dans les mesures qui, seules, pouvaient le sauver, les intentions du premier ordre qui